

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO !



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :  
[barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail  
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »  
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

**UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :**

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

---

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :



L'Association Avo'Mentor est une association d'avocats.

Actuellement l'association est composée de Clara Fenniri et Christophe Delaisement, ses cofondateurs, ainsi que de Morgane Guillou, responsable de la communication et du développement.

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Avo'Mentor répond par le mentorat à l'isolement documenté du jeune Barreau (Rapport HAERI, Etats généraux).



C'est une association de projet. L'objectif est de concevoir et faire monter en puissance un mécanisme de mentorat bénévole et volontaire entre confrères.

A terme le mécanisme sera institutionnalisé par le Barreau de Paris pour bénéficier à tout le jeune barreau parisien.

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil<sup>(1)</sup> :

**Prix Henri Leclerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)

~~**Prix Solo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)~~

~~**Prix en équipe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)~~

---

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Les avocats sont aujourd'hui en perte de repères et se détournent massivement de la profession, bien que de nombreux étudiants décident toujours chaque année de porter la robe.

Malgré l'esprit traditionnel de compagnonnage et de confraternité, cette profession se révèle très individualiste et en proie à une crise de l'accompagnement. Comparativement à d'autres secteurs d'activités, ou même à d'autres cultures, un jeune avocat n'a pas de tuteur ou même de référent attitré pour le guider au travers de ses premières années.

L'association Avo'Mentor a ainsi été créée le 12 novembre 2020 par trois jeunes confrères en réaction à l'absence de concrétisation des recommandations appelant à la création d'un accompagnement pour le jeune barreau.

Le mécanisme de mentorat proposé met en relation des confrères de moins de cinq ans d'exercice, les mentorés, avec des confrères de plus de sept ans d'expérience, les mentors.

Le mentor est un aîné de bons conseils auquel peut s'adresser le mentoré pour avoir un retour d'expérience sur la profession, ses convenances, sa déontologie ou encore ses pièges.

Ni coach, ni formateur, le mentor offre à l'extérieur du cabinet l'occasion d'un apprentissage sans ressenti hiérarchique ni enjeu.

Des binômes sont créés par un algorithme. Puis dans le cadre de principes posés par une charte du mentorat, chaque binôme est libre d'organiser les modalités concrètes des échanges.

A cette heure, une centaine de confrères participent à ce programme, et renouent avec la philosophie de compagnonnage de notre profession.

**B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :**

Le jeune barreau parisien, à savoir les consœurs et confrères de moins de cinq ans d'exercice.

**C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :**

L'idée d'Avo 'Mentor est née en mai 2020. Clara Fenniri et Christophe Delaisement sont les cofondateurs de l'association.

Les actions de conception, structuration, recrutement et de communication permettent aujourd'hui d'afficher les résultats suivants :

- 100 participants (mentors/mentorés)
- 7 bénévoles
- 2 applications web
- 1 président d'honneur, Henri Leclerc
- 2 partenariats avec Avocap et la SPANAH
- 3 comptes actifs sur les réseaux Facebook, LinkedIn et Instagram
- 1 site internet

<sup>(1)</sup> 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.